

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 26 mai 2020, le député de Dubuc déposait à l'Assemblée nationale une pétition demandant au gouvernement du Québec d'interdire la vente commerciale d'animaux sur les sites d'annonces classées. Soyez assuré que je comprends et partage les préoccupations soulevées quant aux risques associés à la vente et l'acquisition irresponsables d'un animal de compagnie. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation se sent particulièrement interpellé par le bien-être et la sécurité des animaux.

Au Québec, tout propriétaire ou gardien d'un animal domestique, incluant l'exploitant d'un élevage de chats ou de chiens, doit respecter la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ, chapitre B-3.1) et le Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens. Cette Loi et ce Règlement constituent les exigences minimales pour assurer le bien-être et la sécurité des animaux tout au long de leur vie.

Les normes de ce Règlement s'appliquent à tout lieu de garde, incluant les animaleries de même qu'à tout autre lieu où des animaux sont gardés et mis en vente. Par ces normes, le Ministère privilégie l'amélioration, de façon globale, des conditions de garde et d'élevage des animaux de compagnie. Nous croyons que cette façon de faire contribue à l'amélioration durable du bien-être du plus grand nombre d'animaux.

Par ailleurs, le Ministère oriente ses actions vers la sensibilisation des éleveurs et du grand public au bien-être des animaux et à l'acquisition responsable d'un animal de compagnie. Cette sensibilisation se fait notamment par une page dédiée sur son site Internet, par des publications sur les médias sociaux et par sa présence lors d'événements publics.

... 2

Le Ministère demeure ouvert à la mise en place d'autres mesures visant l'amélioration du bien-être des animaux. Nous sommes conscients que beaucoup de travail reste à faire en matière de bien-être et de sécurité de l'animal. C'est en grande partie grâce à des implications citoyennes comme celle-ci qu'il nous sera possible de faire avancer le Québec dans ce domaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AL', written in a cursive style.

André Lamontagne